



Mhère

Bulletin municipal

Numéro double 4 et 5 - 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2021

Des nouvelles de l'activité de vos élus

Le premier semestre 2021 a été consacré en grande partie à la **recherche de financements** pour développer les projets pour le village, église et Presbytère, mais aussi pour la sécurité incendie et une acquisition immobilière.

La "**commission adressage**" a réalisé un travail important dans chaque hameau pour proposer aux habitants des noms de rue et une numérotation qui correspondent à une réalité de terrain. Ils vous ont été soumis et devront être mis en place d'ici la fin de l'année. La loi impose cet adressage, pour faciliter l'action des secours et pour l'installation et la maintenance de tous les réseaux, y compris la fibre. La loi impose également que toute habitation possède une boîte aux lettres aux normes en bordure de propriété avec les noms des habitants clairement apposés. Ceci est aussi valable pour les résidences secondaires.

La **refonte des archives** de la commune devrait reprendre dans le courant du troisième trimestre.

Le **bar restaurant multiservice de la commune a fermé ses portes** au 1^{er} septembre. Ron cesse son activité. Un groupe de travail se penche sur la question de sa reprise.

Horaires d'ouverture au public de la mairie et de l'agence postale :

Lundi 8h30-12h Mardi 8h30-12h /12h30-17h Jeudi 8h30-13h30
Tel : 03.86.22.70.43 – mairiedemhere@wanadoo.fr

Le bulletin municipal est distribué dans les boîtes à lettre par les élus. Il est aussi disponible en mairie.

Le mot du maire



Les projets pour la commune s'enchainent rapidement et nous avons manqué de temps pour vous tenir informés de l'évolution de ceux-ci depuis le début de cette année.

Nous rattrapons notre retard avec cet exceptionnel numéro double.

Ron, le gérant du bar-restaurant « Chez Léonie » nous a dit au revoir et la commission dédiée à la reprise du multiservices travaille à la rédaction d'un cahier des charges. Nous savons que plusieurs repreneurs potentiels attendent la parution de ce cahier des charges pour nous proposer leur projet. Déjà certaines ébauches nous sont parvenues et tous les porteurs de projet seront entendus. Nous espérons une réouverture au début 2022.

Les autres projets avancent à grands pas et vous seront présentés dès que possible de vive voix.

Tous les samedis de 10 h à 12 h : permanence des élus.

Le maire reçoit sur rendez-vous.

Cyril Trinquet maire 06.87.20.37.19
Armand Tartat 1^{er} adjoint 06.74.42.42.03
Jean Sarcinella 2^e adjoint 06.64.95.31.41

L'église :

Elle est fermée depuis mars 2018, les travaux devraient débuter en décembre 2021. Nous avons reçu des notifications de subventions de la part de la préfecture (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny, respectivement 40% et 10% du montant HT des travaux. Il reste à financer 50% et une part de TVA en utilisant raisonnablement les réserves de la commune et en empruntant auprès des banques sur 20 ans. La charge annuelle restera acceptable, permettant la réalisation d'autres projets. La décision du conseil municipal permettra la réouverture de l'église en 2022. Les travaux qui seront réalisés permettront une mise en sécurité et une mise hors eau de l'édifice.

Une convention a été signée avec la Fondation du Patrimoine pour le lancement d'une souscription auprès des habitants et résidents de la commune. C'est l'association Mhère en Morvand qui sera support de cette campagne de souscription qui devrait être lancée durant l'automne 2021. Détails plus loin...

Bibliothèque communale : 2 mercredis par mois de 15 h à 17 h

Les jours d'ouverture (deux jours par mois) sont annoncés au début de chaque mois, par affichage mairie et envoi par mail. Vous trouverez toutes sortes de livres : romans, essais, biographies, historiques etc. Les ouvrages peuvent être commandés. Ils peuvent également vous être apportés à domicile.

Obligation de l'abattage des arbres scolytés : votre responsabilité engagée



Arrêté préfectoral du 18/12/2020 : sur leurs parcelles forestières, les propriétaires privés ou publics en zone de « lutte obligatoire » sont tenus de prendre les mesures de nature à limiter les attaques de scolytes sur épicéas : mesures curatives dont abattage et évacuation à plus de 5 km de tout massif forestier ; mesures préventives dont l'abattage et évacuation des épicéas sains à plus de 5 km de tout massif forestier avec écorçage et maintien sous aspersion d'avril à octobre.

Le coin des associations : reprise progressive pour les associations de Mhère.

Comité des fêtes : AG le 11 juin dernier. Reprise progressive des activités : tenue de la buvette et coup de main pour le concert du P'tit Bal Chalonnais le 26 juin, pétanque le 12/09, Saint-Cochon le 06/11 et le Noël des enfants le 12/12 à 14 :30. Le tout selon la situation sanitaire.

Bords de Mhère : Festival du Potager réussi fin juin avec un « hors les murs » qui signe un début de collaboration avec la municipalité sur des projets ponctuels. La suite de la programmation 2021 selon situation sanitaire. Reprise des concerts à partir de septembre. Infos : bordsdemhere@gmail.com.

Chemin faisant : Programmation 2021 réalisée le 09 juin. Une randonnée de 3 jours est prévue en septembre. AG prévue en décembre. Renseignements : 03.86.84.78.61,

Association de protection des Chats AMHérichats : la campagne de stérilisation des chats de la commune se poursuit. Renseignements : 06.74.00.35.41.

Mhère s'anime : Reprise des activités et expo-vente directement au local de l'association au centre Bourg.

L'association Pro Morvan gère le site de la chapelle du Banquet. Pas de reprise d'activité pour l'instant.

Mhère en Morvand : AG a eu lieu le 05 juin. Nouveau bureau. Présidente : Valérie Fochesato, secrétaire Martine Faret et trésorière Nathalie Sarcinella. Présidente d'honneur Jehanne-Marie Barbette-Gomez. Projets en cours d'élaboration et campagne d'adhésion à venir. Contact : mhere.en.morvand@gmail.com

Le coin des entreprises de la commune :

Un petit marché de producteurs se tient sur la place du village devant la mairie depuis quelques mois. Vous pouvez y trouver les légumes de saison de Joël (Douloin), la bière de la microbrasserie du Banquet (Jeaux), le miel (bio) de Virginie (Le Têteron), les fromages de chèvre d'Ophélie (Vauclaix) et de brebis de Christine (Brassy). Le mercredi soir de 17h30 à 20 h.

Intervention pour les travaux au quotidien :

Caroline Balledant propose une aide précieuse pour les particuliers et les entreprises.

CARO Services : tonte, débroussaillage, entretien divers, petit bricolage, assistance administrative (prestations déductibles à 50% des impôts).

Tel : 06.63.10.14.44. carolineballedant@sfr.fr, Enfert 58140 Mhère.

Conception de sites internet-Webdesign-SEO-Traductions- Maintenance-Administration- Outils de communication.

Anaïs Paradis : Agence A&P :

Téléphone portable : 07 57 40 30 82 Adresse : La Croix Milan 58140 Mhère

E-mail : contact@agenceweb-ap.com Site internet : <https://agenceweb-ap.com>

Comment finance-t-on les projets communaux ?

Les sources de financements sont multiples et les instances communautaires, départementales et régionales appuient les communes dans leurs démarches. Une subvention ne couvre jamais le montant total des travaux et il est donc nécessaire de puiser dans les réserves de la commune. Les subventions n'étant versées qu'à la fin des travaux, la commune doit avancer le montant total, ce qui l'oblige à contracter des emprunts auprès des banques. Il en va de même concernant la TVA qui n'est récupérée qu'en partie après la fin des travaux.

Les sources de financement les plus courantes :

- L'Etat via la Préfecture :
 - ✓ DETR Dotation d'équipement des territoires ruraux. Dotation essentielle pour les travaux de l'église.
 - ✓ DSIL Dotation de soutien à l'investissement local pour la rénovation énergétique des bâtiments.
 - ✓ Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) est un fonds d'intervention créé par l'État en direction des acteurs locaux.
- La dotation cantonale d'équipement versée par le département.
- Subventions de la communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny : travaux de l'église et inscription du projet de revitalisation du Bourg dans la convention cadre avec le Département.
- La Région Bourgogne-Franche-Comté intervient dans l'aide aux projets touristiques, notamment l'accueil de groupes avec une approche environnementale. Le projet du Presbytère s'y inscrit.
- Le programme LEADER, mobilise des fonds européens et est porté par le Pays Nivernais Morvan et le Parc Naturel Régional du Morvan. Le projet du Presbytère répond aux critères pour la prochaine campagne de financement (2021-2023)
- Les fonds propres : il s'agit de la mobilisation des fonds de réserve communaux correspondant à la section d'investissement et une partie du fonds de roulement. La prudence veut qu'une partie de ces fonds soit préservés pour assurer la réfection des routes qui elle, n'est pas ou peu subventionnée.
- L'emprunt auprès des banques pour financer les investissements de la commune.
- D'autres sources de financement sont à l'étude, en complément de ces principales.

Permis de construire : refus systématiques de la préfecture

En l'absence de Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'application de la loi fait qu'aucun permis de construire n'est accepté par la préfecture sur les hameaux de la commune sous prétexte de déprise agricole. Le maire et les adjoints recherchent une solution pour remédier à ce problème. Une des solutions est l'élaboration d'une carte communale ou d'un PLU, qui nécessitent une enquête publique. Une question qui sera traitée prioritairement à la rentrée de septembre par l'équipe municipale. Nous vous tiendrons au courant.

Commémorations et devoir de mémoire



Un grand merci à **Bords de Mhère** et à Jacques Di Donato d'avoir permis une soirée exceptionnelle de musique festive autour du **p'tit bal chalonnais** le 26 juin dernier dans le cadre idyllique du jardin du Presbytère. **Une collaboration signée avec le Comité des fêtes et la municipalité.**



Devoir de mémoire : ne pas oublier le destin tragique de nos jeunes conscrits. La plupart avaient 20 ans.

Retour grâce à l'allègement des mesures sanitaires, du **porte-drapeau de la commune depuis plus de vingt ans, Roland Brez**, lors de la cérémonie du 8 mai qui s'est déroulée une nouvelle fois sans public (arrêté préfectoral). Espérons que le 11 novembre permettra à toute la population de se recueillir à nouveau pour rendre hommage aux enfants de Mhère dont la vie s'est terminée dans d'effroyables souffrances pour sauvegarder les nôtres.

FONDATION



Lancement de la souscription pour restaurer l'église Saint-Germain de Mhère.

Une souscription devrait être lancée pour collecter des fonds via la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique. C'est la Fondation du Patrimoine qui reçoit les dons et délivre un reçu fiscal permettant des réductions d'impôts pour les particuliers et les entreprises. L'association patrimoniale Mhère en Morvand est partenaire de cette souscription.

Les habitants ou résidents secondaires de Mhère et d'ailleurs qui ont souhaité sauvegarder l'église peuvent apporter leur contribution, même minime, en tant que donateur. La Fondation du Patrimoine et la Région Bourgogne Franche-Comté abondent les collectes de fonds les plus actives et font appel au mécénat des entreprises. Si nous atteignons par exemple 12.000€ de collecte, nous recevrons un abondement de la même somme, soit au total 24.000€ de disponible. Cet argent permettra de remettre en état le mobilier et les vitraux de l'église. Les noms des donateurs seront inscrits sur un support en souvenir de cette souscription.

C'est l'occasion de concrétiser votre désir de voir ré-ouvrir l'église du village

Précision importante : seule la Fondation du Patrimoine est habilitée à recevoir ces dons. **Vos interlocuteurs sur la commune sont uniquement les conseillers municipaux et les élus de l'association Mhère en Morvand.** Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres à l'occasion du lancement de la souscription.

Les arbres du presbytère

Les travaux d'aménagement du parc du presbytère avancent. C'est l'Office National des Forêts, qui propose des prestations d'entretien des parcs et jardins aux communes, qui est intervenu pour l'abattage des deux sapins pectinés formant trois troncs et du tilleul. Ces arbres étaient devenus dangereux selon l'avis de l'expertise menée. Presque centenaire, ces arbres ont été débités pour offrir de belles longueurs. Les copeaux du tilleul ont été dispersés, par notre employé communal, en paillage pour les arbres en têtard formant tonnelle et les copeaux de sapin au pied des murs pour limiter la propagation des herbes folles. La commune remercie René Renault qui a accepté de déblayer les fûts en vue de leur sciage. Une partie des planches devrait pouvoir être utilisée, dans le cadre de l'économie circulaire, pour la mise en place d'un lambris lors des futurs travaux du presbytère.



Elaguer pour faciliter la maintenance du réseau et le déploiement de la fibre optique :

Important pour les propriétaires (qui vont être informés par écrit de leurs obligations)

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation, alors conformément à l'article 85 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, **il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage.** L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.

Attention : aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n°90-188) et **nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique.** Par ailleurs, dans la majorité des cas, ENEDIS est en charge de l'élagage, il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière. Il est également formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques. Si les propriétaires privés n'ont pas la possibilité de réaliser les travaux par eux-mêmes, la mairie pourra leur proposer de confier ces opérations à une entreprise d'élagage. Le propriétaire est alors facturé directement et devra régler la facture au Trésor Public